

Procédure simplifiée de changement de nom d'un majeur

Liste des pièces à fournir :

- Formulaire de demande de changement de nom (cerfa n°16229*01) avec consentement de(s) enfant(s) de 13 ans et plus, complété, daté et signé
- Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport)
- Copie intégrale original de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois au dépôt de la demande
- Justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture d'électricité, eau, gaz, téléphone fixe, avis d'imposition, taxe foncière...)
- ⇒ Si le demandeur est hébergé par un tiers : justificatif de domicile récent au nom de ce tiers + attestation sur l'honneur précisant que l'intéressé est hébergé à son domicile + copie pièce d'identité de l'hébergé
- Copies intégrales originales des actes d'état civil qui devront être mis à jour : acte de mariage, acte de naissance du conjoint ou du partenaire de l'intéressé, acte de naissance des enfants (datant de moins de 3 mois)
- Le livret de famille
- Le consentement de l'enfant de plus de 13 ans

Le dossier complet accompagné des documents originaux précités sont :

A remettre en Marie Annexe par le demandeur au Service de l'État Civil avec ou sans rendez-vous

Confirmation de la demande de changement de nom :

Après contrôle du dossier, l'officier de l'état civil propose un rendez-vous au demandeur, **au plus tôt 1 mois à compter de la date de dépôt de la demande.**

Lors du rendez-vous, le demandeur devra se présenter en personne, muni de sa pièce d'identité originale, pour confirmer sa volonté de changement de nom.